canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

EDITION DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

RUBRIQUE :

INSTITUTIONS, TERRITOIRE ET SPORT

Commune d'Hautemorges
Prolongation de la zone réservée cantonale selon l'article 46 LATC
Parcelle nº 2442

Conformément aux articles 46 et 134 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Direction générale du territoire et du logement soumet à l'enquête publique :

- **La modification du règlement « Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelle n° 2442 » ;**

et met simultanément en consultation publique :

- **un rapport selon l'art. 47 OAT.**

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune d'Hautemorges (Route de Cottens 17, 1143 Apples) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

du 29 avril au 28 mai 2023 inclusivement

où les intéressés peuvent en prendre connaissance. **Les pièces sont également disponibles à l'adresse www.vd.ch/dgtl sous la rubrique Actualités.**

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe de la commune d'Hautemorges (Route de Cottens 17, 1143 Apples) ou à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5), dans le délai indiqué.

Direction générale du territoire et du logement

DGTL/Nathalie Viva (021 316 64 44)
Lausanne, le 17 avril 2023

Transmis à Publicitas / FAO
Publication gratuite
faopub@pcl.ch